

STOCK OPTIONS

Pratique comptable actuelle

Les plans d'achat ou de souscription d'actions attribuant à leurs bénéficiaires le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ne sont pas comptabilisés dans les comptes du groupe.

Une note détaillée présente en annexe des comptes consolidés les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions Peugeot S.A. en cours. Les informations relatives aux plans de souscription et d'achats d'actions de FAURECIA sont décrites dans le Document de Référence de FAURECIA. Les informations fournies portent sur les éléments suivants :

- Date d'autorisation de l'Assemblée ;
- Date de décision du Directoire - pour PSA Peugeot Citroën - ou du conseil d'administration - pour FAURECIA ;
- Date de maturité ;
- Date d'expiration ;
- Nombre de bénéficiaires ;
- Prix d'exercice ;
- Nombre d'options accordées ;
- Nombres d'options levées ou perdues ;
- Nombre d'options restant à exercer.

IFRS

La norme IFRS 2 Share-based Payments, qui définit notamment l'évaluation et la comptabilisation des stock options, n'a pas, au 23 novembre 2004, été approuvée par la Commission Européenne.

Selon IFRS 2, les options sont évaluées à la date d'octroi. Pour cette évaluation, le groupe applique le modèle de valorisation Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le groupe estime correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Impact sur les comptes du groupe

L'application de la norme IFRS n'a aucun effet sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, ni sur les capitaux propres consolidés.

L'enregistrement en charges de la juste valeur des options accordées a pour effet un accroissement des charges de personnel incluses dans la marge opérationnelle du groupe, avec une contrepartie directe en capitaux propres